

DEPARTEMENT DU GERS



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de LAMOTHE GOAS
Au Village - 32500 LAMOTHE GOAS
☎ : 05.62.65.21.72
@ : mairie.lamothe-goas@orange.fr

Lamothe Goas, le 12 octobre 2018

Arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office du chemin d'exploitation n° 04 – Voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine public communal de LAMOTHE GOAS

Le Maire de la commune de LAMOTHE GOAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret n° 2005-361 en date du 13 avril 2005 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 ;

Vu la loi 2004-1343 en date du 9 décembre 2004 portant simplification du droit ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 octobre 2018, prise lors de la séance du 04/10/2018, enregistrée sur le portail S2Low le 08 octobre 2018 décidant de la mise à l'enquête publique du transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation, en particulier le chemin d'exploitation n° 04.

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gers de l'année en cours,

Considérant que la commune de LAMOTHE GOAS effectue depuis plusieurs années des missions de service publics sur cette voie (entretien...),

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure,

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé dans la commune de LAMOTHE GOAS (Gers) à une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation, en particulier le Chemin d'exploitation n° 04.

Article 2 : Cette enquête aura une durée de vingt-deux jours, soit du 12 novembre 2018 (10 h) au 03 décembre 2018 (16h30) inclusivement. Pendant cette période, le public pourra, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (c'est-à-dire le Lundi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30) prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à la mairie.

Article 3 : Monsieur HUBERT Patrick, Directeur de Société en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de LAMOTHE GOAS les :

- Le lundi 12 novembre 2018 de 10 h à 12 h
- Le Lundi 03 décembre 2018 de 14 h 30 à 16 h 30

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaire-enquêteur en mairie de LAMOTHE GOAS avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire en toutes hypothèses avant le 03 décembre 2018. Les observations peuvent être également couchées par les intéressés dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement côté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Article 4 : A l'expiration du délai de 22 jours défini à l'article 2 ci-dessus, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et nous transmettra le dossier avec ses conclusions afin qu'il soit statué définitivement par le conseil municipal.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel d'affichage des avis officiels et sur place 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.

Le Maire,
Alain SCUDELLARO



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.